



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DU BUDGET

TÉLÉDOC 242
139, RUE DE BERCY
75572 PARIS CEDEX 12

Affaire suivie par Romain LEFEVRE
Bureau 1BE
romain.lefevre@finances.gouv.fr
01.53.18.74.71

NOR : *CPAB2001251C*

N° **DF-1BE-20-3864**

N° *2020/02/2055*

DIRECTION GENERALE DES FINANCES
PUBLIQUES

DIRECTION DE L'IMMOBILIER DE L'ÉTAT

Affaire suivie par
Bureau DIE-1B
alain.josserand@dgfip.finances.gouv.fr
soraya.smaili@dgfip.finances.gouv.fr
01.53.18.94.20

Paris, le **- 6 FEV. 2020**

LE MINISTRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS

À MESDAMES ET MESSIEURS LES MINISTRES
ET SECRÉTAIRES D'ÉTAT

*A l'attention de Mesdames et Messieurs les secrétaires
généraux, les responsables de la fonction financière
ministérielle, les directeurs des affaires financières et les
directeurs des affaires immobilières*

Objet : Organisation des conférences immobilières 2020

La politique immobilière de l'État (PIE) et de ses opérateurs, représentant environ 8 Md€ de dépenses annuelles, constitue un levier important de transformation de l'action publique. Dans cette perspective, les conférences immobilières permettent de réserver, au sein du calendrier budgétaire, un temps dédié à l'étude de la dépense immobilière et de ses principaux déterminants.

En 2019, ces conférences ont permis d'aborder les principaux projets immobiliers de l'État et de ses opérateurs pour les mois et années à venir, et de poursuivre une réflexion sur l'enjeu prioritaire que constitue l'entretien du parc immobilier. Enfin, elles ont permis de documenter une programmation budgétaire en matière immobilière, qui s'insère dans le cadre pluriannuel approuvé par le Parlement lors du vote de la loi n° 2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022.

Les conférences immobilières 2020 reprennent cette logique, en se concentrant sur deux objectifs, et intégrant également la dimension de transition écologique :

- le financement des principaux projets immobiliers des ministères, et la soutenabilité de leur programmation dans le cadre de la trajectoire budgétaire 2020-2022 sous-jacente au PLF pour 2020 et aux lettres plafonds, et l'extension de cette trajectoire jusqu'à 2023. Ces conférences permettront ainsi de faire le point sur l'avancement des SPSI et des principaux projets immobiliers en cours, notamment les projets labellisés en CNIP et proposés au financement, dans le cadre de la trajectoire budgétaire ;
- l'analyse de la stratégie d'entretien du parc immobilier de l'État. Ces conférences permettront de discuter du niveau cohérent des dépenses d'entretien, suffisamment en amont dans la procédure budgétaire, et de proposer un temps d'échange entre les ministères et l'État propriétaire sur les besoins en terme d'outils de programmation, de suivi et d'amélioration de la performance de l'entretien du parc.

Les conférences immobilières 2020 seront organisées par la direction de l'immobilier de l'État et co-animées avec la direction du budget. Y sont conviés les secrétaires généraux des ministères, accompagnés de leurs directeurs des affaires financières, responsables de la fonction financière ministérielle et responsables de la fonction immobilière ministérielle, ainsi que les contrôleurs budgétaires et comptables ministériels. Ces conférences s'insèrent dans la première partie du cycle de dialogue budgétaire 2020, avec les conférences techniques, la programmation à moyen-terme et les conférences de performance. Cette année, elles se tiendront entre le 23 mars et le 30 avril 2020.

Comme en 2019, et dans un objectif de simplification de la procédure pour l'ensemble des participants, des livrables personnalisés ont été enrichis par la DIE afin d'approfondir les débats. Ainsi, chaque ministère recevra par voie électronique, au plus tard un mois avant sa conférence dont les dates vous seront proposées très prochainement par la DIE :

I. une annexe budgétaire, sous la forme d'un fichier Excel, composé de trois onglets :

- a. *un onglet « dépenses immobilières portées par les programmes budgétaires ministériels »*

Il vise à obtenir une vision synthétique de la dépense immobilière portée par les programmes du budget général du ou des périmètres ministériels concernés. Le travail demandé au ministère consistera à remplir les montants annuels selon le référentiel d'activités 2020 retenu par le ministère, puis à ventiler ces dépenses selon une typologie exposée dans la fiche explicative « annexe budgétaire ». Pour cette annexe, le périmètre retenu ne concerne pas les opérateurs de l'État. L'ensemble de la nomenclature programmes/briques aura été pré-remplie pour chaque ministère.

- b. *un onglet « CAS Immobilier »*

Il vise à présenter les droits de tirage restant au ministère sur le CAS Immobilier, par rapport aux dépenses réalisées sur les exercices précédents. Cet onglet aura été intégralement pré-rempli par la DIE. Vous disposez par ailleurs de la programmation complète de votre BOP ministériel du CAS sur l'outil OPB, partagé par la DIE et par votre ministère. Une extraction, en vue de la conférence, sera remise par la DIE à vos services.

- c. *un onglet « exécution 2018 et 2019, dépenses immobilières par programme »*

Ils visent à présenter la ventilation par programme (y compris votre BOP sur le CAS immobilier) et par nature des dépenses réalisées en 2018 et en 2019,

pour en apprécier l'évolution. Cet onglet aura été intégralement pré-rempli par la DIE à partir des données issues des comptabilités budgétaires et générales. Une extraction sera réalisée en vue de la conférence et remise par la DIE à vos services.

II. un dossier de conférence, rappelant les projets immobiliers et les principaux sujets déjà identifiés par les directions de l'immobilier de l'État et du budget. Ce dossier aura été pré-rempli de manière à proposer un ordre du jour. Il contiendra également un certain nombre de questions adressées au ministère par la DIE et la DB. Il permettra ainsi aux ministères de préparer les échanges des conférences. Cet ordre du jour est indicatif et pourra être enrichi de tout élément que le ministère souhaitera porter à la connaissance de la DIE et de la DB, en complétant ce dossier de conférence.

Vous êtes invités à prendre contact avec vos correspondants budgétaires habituels, ainsi que ceux de la direction de l'immobilier de l'État, en amont des conférences pour toute question ou suggestion sur l'ordre du jour.

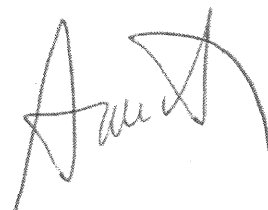
Il vous est demandé de transmettre votre dossier à vos correspondants budgétaires habituels et à la direction de l'immobilier de l'État au plus tard 7 jours francs avant la date de la conférence. Nous nous permettons d'appeler votre attention sur la nécessité du respect de ces délais pour la qualité des travaux collectifs. Un bref compte rendu commun sera établi à l'issue de ces réunions, afin de servir de base à la suite des travaux.

La directrice du budget



Amélie VERDIER

Le directeur de l'immobilier de l'Etat par intérim



Philippe BAUCHOT